

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sanitaire en accueil de loisirs sans hébergement, le Centre Jean Rieux vous informe des mesures sanitaires à respecter et de l'organisation générale pour l'accueil des enfants. Un protocole sanitaire détaillé est annexé au projet pédagogique disponible auprès du directeur de l'accueil de loisirs. Les parents s'engagent à respecter ce protocole et à sensibiliser leurs enfants sur les règles sanitaires et de distanciation physique

Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Concernant l'accueil de loisirs élémentaires:

Le nombre d'enfants de 6 à 13 ans accueillis sera limité à 36.

Le taux d'encadrement est d'un animateur(trice) pour 9 enfants et d'un directeur d'accueil de loisirs.

Un animateur/trice sera en charge d'encadrer un groupe de 9 enfants tout au long de la journée.

L'accueil de loisirs maternel :

Le nombre d'enfants de 3 à 5 ans accueillis sera limité à 24.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 8 enfants et d'un directeur d'accueil de loisirs.

Un animateur/trice sera en charge d'encadrer un groupe de 8 enfants tout au long de la journée.

▪ **Lieux d'activités**

Les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée, dans la mesure du possible, en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire.

Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit-être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités d'extérieur et en entrant et en sortant de la cantine. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une Solution Hydro-Alcoolique (SHA), sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.

L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés.

Avant l'ouverture, et en fonction du nombre d'enfants accueillis, un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Accueil des enfants :

Pour tous les enfants, l'accueil se déroulera de 8h à 9h30 et de 16h30 à 18h.

Accueil élémentaires :

L'accueil et l'émargement des parents (matin et soir) **se dérouleront à l'entrée du parc**, au niveau du portail délimitant l'accès au parc. Une table accueil sera installée pour l'émargement des parents et l'accueil de l'enfant. Les autres parents ne pourront pas accéder à l'intérieur du parc et devront patienter au niveau du portail que le parent ayant confié l'enfant au personnel d'animation sorte du parc. En cas d'arrivée simultanée et afin d'organiser l'accueil des enfants de manière échelonnée, les parents seront incités à patienter en file d'attente en maintenant une distance de 1m entre chaque famille. Les parents doivent porter un masque dès l'arrivée au sein du centre Jean Rieux. Les parents seront informés de cette disposition par affichage ou par une note d'information directement sur le site du Centre Jean Rieux : www.centrejeanrieux.com

Accueil maternel :

L'accueil et l'émargement des parents (matin et soir) **se dérouleront au niveau de la porte extérieure de l'accueil qui jouxte l'allée menant sur le parking**. Une table accueil sera installée pour l'émargement des parents et l'accueil de l'enfant. Les autres parents pourront patienter en file indienne le temps que le parent ait confié l'enfant au personnel d'animation. En cas d'arrivée simultanée et afin d'organiser l'accueil des enfants de manière échelonnée, les parents seront incités à patienter en file d'attente en maintenant une distance de 1m entre chaque famille. Les parents doivent porter un masque dès l'arrivée au sein du centre Jean Rieux. Les parents seront informés de cette disposition par affichage ou par une note d'information directement sur le site du Centre Jean Rieux : www.centrejeanrieux.com

Port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs **de plus de 11 ans** lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc...).

Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Les règles de distanciation

Les activités seront organisées par petits groupes.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Les activités

Les activités doivent être organisées par petits groupes de 12 personnes maximum encadrement compris.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période

d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination. La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Les familles pourront prévoir des jeux, livres personnels qui seront utilisés uniquement par l'enfant et ne pourront être échangés entre les enfants. Des sacs pour entreposer ces jeux ou livres seront prévus par les parents.

Les activités, y compris celles de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.

Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne peuvent rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris. Les activités de plein air pourront être organisées au parc de la Boisseraie rue Noulet, non loin du Centre Jean Rieux. 2 accompagnateurs pourront accompagner un groupe de 8 enfants de 3 à 5 ans ou un groupe de 9 enfants de 6 à 13 ans..

Les sorties sont autorisées dans les bibliothèques, musées, parcs et jardins ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne peut rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris.

Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

L'organisation de plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.

Les activités physiques et sportives

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect de la distanciation physique (au moins un mètre entre deux personnes) et des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020.

Elles sont organisées dans l'enceinte de l'accueil ou à proximité immédiate de ceux-ci.

Si elles sont organisées à l'extérieur de l'accueil, elles ne peuvent pas rassembler plus de 12 personnes, encadrement compris.

La prise de température corporelle

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les locaux

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (au minimum une fois par jour).

Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront quotidiennement désinfectés

Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains sont prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil. La salle d'isolement est la salle des pommiers (salle informatique)

Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.


En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Consignes sanitaires:

Les enfants seront sensibilisés au lavage des mains, et seront incités à le faire le plus fréquemment possible, et notamment avant et après les moments de repas, lors du passage aux toilettes, avant et après les moments d'activité, lors de leur arrivée et à leur départ du centre.

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

Mouillez-vous les mains avec de l'**eau**

Versez du savon dans le creux de votre main

Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**

Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**

Nettoyez également les **ongles**

Rincez-vous les mains **sous l'eau**

Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique

Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

Eau des commodes - juillet 2020
IMAGOPHOTO © BARRON - IMAGOPHOTO - IM 23.07.20

*Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5).
Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.*

Les gestes de chacun font la santé de tous

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)